



Mort de mon chien suite à une morsure par un rotweiller croisé

Par **nono27200_old**, le **16/10/2007** à **13:38**

Bonjour,

Notre chien est mort des suites de l'attaque d'un Rotweiller croisé labrador qui s'est introduit dans notre jardin car la fillette qui le promenait a lâché la laisse quand le chien a tiré trop fort. Notre chien (un épagneul papillon nain) n'a rien pu faire...

Une procédure est en cours, nous nous constituons parti civil, et ma femme, très touchée moralement a un ITT de 15 jours.

La gendarmerie nous demande à combien nous chiffrons les dommages et intérêts... mais comment chiffrer la vie de notre chien...???

Je ne trouve rien sur ce sujet, combien il peut être demandé, etc...

Si quelqu'un a des infos à ce sujet, merci de nous répondre.

Par **Adam Kadamon**, le **20/10/2007** à **21:53**

Bonjour,

Pour la constitution de partie civile, je vous invite à vous rapprocher d'un avocat qui dispose d'une expérience et d'une approche réaliste de ce genre de demande. Les DI comprennent la réparation du préjudice moral et / ou matériel.

Je suis cependant surpris de voir que le gendarme vous demande ce renseignement. C'est à vous de vous constituer partie civile. Vous pouvez le faire à l'audience. Alors il n'y a pas d'urgence....

Cordialement.